



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE!



[Site Internet](#)

Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du mardi 16 janvier 2018

Le bulletin d'adhésion 2017-2018 est en ligne [le télécharger ici](#) [adhésion en ligne ici](#)



[Facebook](#)



[@SNUIPP66](#)

Actus

Carte scolaire : Urgence et mobilisation

La dotation académique annoncée : 121 postes, ne suffira même pas à couvrir les besoins pour les ouvertures en CP Rep et CE1 Rep +. La carte scolaire s'annonce particulièrement tendue et les délégués du SNUipp-FSU 66 sont complètement mobilisés.

Vendredi 12 janvier, un mail a été envoyé dans les écoles avec un lien personnalisé pour accéder à l'application e-carte scolaire du SNUipp-FSU et vous permettre de faire remonter les effectifs et prévisions d'effectifs pour la rentrée. Ces données permettront aux délégués du personnel de préparer les opérations de carte scolaire le plus finement possible pour contrer les éventuelles fermetures et défendre une demande d'ouverture. Il est plus que jamais temps de nous envoyer ces éléments. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez une quelconque difficulté pour accéder à l'application.

Action

Pétition pour la sauvegarde des RASED

Conséquence redoutée de cette dotation au rabais, le RASED déjà largement démantelé, est encore menacé.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU 66, Sud éducation 11-66 et la CGT éducation 66 ont lancé une pétition à faire signer massivement : enseignants, parents, élus et à faire remonter aux organisations syndicales au plus vite. [La pétition est ICI](#)

Infos administratives

Actualités des circulaires et notes de service :

[Un lien unique vers notre site](#) vous renvoie aux dernières circulaires et notes de service envoyées par l'Administration concernant :

Accès par liste d'aptitude au corps des professeurs certifiés, agrégés et profs d'EPS

Date limite : 28 janvier 2018. L'ensemble du dossier (cf. circulaire avec annexes) doit être déposé à son IEN de circo pour avis.

Mise en disponibilité

Date limite : 31 mars 2018 à la Direction des ressources humaines (SRHE)

Candidature à un poste dans une école européenne

Date limite dépôt des dossiers : 30 mars 2018

Congé formation professionnelle 2018-2019

Fiche de candidature à retourner pour le vendredi 9 février 2018. Accompagné d'une lettre de motivation explicitant le projet professionnel.

Le lien pour accéder à tous les documents utiles : [ICI](#)

Nouvelle saisine de l'assistance juridique : on marche sur la tête !

Une note a été envoyée dans les écoles pour modifier les modalités de saisine de l'assistance juridique.

Alors que l'on parle de simplification des tâches des directrices et directeurs, l'Administration nous offre un modèle de complexification d'un protocole relativement souple d'utilisation, simple et direct qui semblait utile aux acteurs du terrain (adjoints et directeurs) !

Le SNUipp-FSU 66 interviendra pour contester cette évolution incohérente et demander le retour à une procédure simplifiée.

Jour de carence : un retour en arrière inacceptable

Plusieurs journées de mobilisation et de grève nationales n'auront pas suffi. L'article 115 de la Loi de Finance 2018 du gouvernement Macron, mis en application au 1^{er} janvier 2018, instaure à nouveau un jour de carence pour les agents publics civils (fonctionnaires et contractuels).

Il est retenu en cas de congé de maladie quelque soit la durée et peut être réitéré si la reprise du travail entre deux congés de maladie accordés au titre de la même cause a excédé 48 heures.

Il n'y a pas de jour de carence en cas de :

- congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- congés pour accident de service ou accident du travail et maladie professionnelle ;
- congé de longue maladie ;
- congé de longue durée et congé de grave maladie ;
- congés de maladie accordés postérieurement à un premier congé de maladie au titre d'une même affection de longue durée, pour une période de trois ans à compter de ce premier congé de maladie.

Le texte ne s'applique qu'aux « congés maladie ». Ainsi le congé maternité n'est pas concerné, pas plus que les jours « enfants malade ».

Le SNUipp-FSU reste mobilisé pour obtenir, à terme, le retrait du texte qu'il considère comme une atteinte inacceptable aux droits des agents de la Fonction Publique.

Calendrier

Les Réunions d'Informations Syndicales (RIS) :

Toutes les dates de janvier à février 2018 : [ICI](#)

Cette semaine :

Mercredi 17/01, 9h : école élémentaire Victor DURUY, rue du Carol, Perpignan

Stages syndicaux

En l'absence d'une réelle formation continue, utilisez ce droit que sont les stages syndicaux : Le nombre de stages est limité à 12 jours/an.

A utiliser sans modération !

La demande d'autorisation d'absence auprès de l'administration est à faire 30 jours avant, délai de rigueur !

Les syndiqués seront prioritaires sur tous ces stages, c'est pourquoi vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du SNUipp-FSU66.

Attendez confirmation de notre part, pour faire votre demande sur ACCOLAD ([pas à pas ICI !!](#))

[Pour consulter les stages proposés par le SNUipp-FSU 66 : c'est ICI](#)

Se syndiquer ... au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire dans les Pyrénées-Orientales et nationalement, et ce n'est pas par hasard !

Le SNUipp-FSU a toujours l'ambition d'être à l'écoute de la profession, dans toute sa diversité, de lui permettre de se rassembler et d'agir. Le SNUipp-FSU s'engagera, comme il l'a toujours fait, pour faire entendre nos exigences et nos revendications pour une école garante de la réussite de tous, ainsi que pour défendre les intérêts des enseignants. Dans le même temps, chacun a de plus en plus besoin d'être conseillé, appuyé et défendu dans les démarches pour sa carrière, le respect de ses droits.

Etre syndiqué au SNUipp-FSU c'est, au-delà de recevoir les publications à domicile (mails, journaux, ...), croire en toutes ces valeurs collectives et les faire vivre.

Alors, plus d'hésitation, (re)syndiquez-vous au SNUipp-FSU et parlez-en à vos collègues ! [Télécharger le bulletin d'adhésion ici](#) [adhésion en ligne ici](#)

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44 ou 06.25.85.13.58 (réservé aux syndiqués)

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD